

**BOURSES D'EXCELLENCE POUR LES DIPLÔMÉS DE 1^{ER} CYCLE DE L'ÉTS
QUI POURSUIVENT DES ÉTUDES AUX CYCLES SUPÉRIEURS**

Annexe de la fiche descriptive du concours en ligne sur le site de l'École.

1. **Mode de financement (ÉTS/Directeur)**
2. **Particularités pour un passage direct maîtrise/doc**
3. **Durée de la bourse lorsque le boursier a déjà commencé son programme d'études au moment du concours.**
4. **Durée de la bourse pour les « substituts ».**

1. Mode de financement (ÉTS/Directeur)

Tel que mentionné dans la *Politique d'incitation pour les diplômés de l'ÉTS à poursuivre des études de 2^e et 3^e cycle à l'ÉTS*, la demande de bourse de l'étudiant est recevable à la condition que le directeur de recherche s'engage à contribuer financièrement à la bourse selon le mode de financement suivant :

1.1 Mode de financement **régulier** :

Source financement	Bourse Maîtrise			Bourse Doctorat			Charge totale pour maîtrise et doctorat
	An 1	An 2	Charge totale	An 1	An 2	An 3	
ÉTS	100%	50%	150	100%	50%	50%	200
Directeur	0%	50%	50	0%	50%	50%	150

1.2 Mode de financement **avec passage direct MD pour un boursier de maîtrise**

Source financement	Bourse Maîtrise		Bourse MD			Charge totale
	An 1	An 2	An 1	An 2	An 3	
ÉTS	100%	<i>Passage MD</i>	50%	50%	50%	250
Directeur	0%	<i>MD</i>	50%	50%	50%	150

Le directeur contribue à la bourse dès la première année de la bourse MD. Cela n'augmente en rien sa charge financière qui demeure la même (150) que celle du mode de financement régulier.

Dans tous les cas, si un boursier détient aussi une bourse de 10 000 \$ et plus, obtenue dans le cadre d'un processus de sélection, le montant de la bourse d'excellence sera réduit de moitié durant les sessions où **l'autre bourse** est en vigueur.

2. Particularités pour un passage direct maîtrise/doc

Situation du candidat au moment du concours	Type de demande de bourse demandée	Durée de la bourse
Passage direct maîtrise/doc d'un détenteur d'une bourse d'excellence de maîtrise de l'ÉTS.	Bourse de doctorat L'étudiant qui détient une bourse d'excellence de maîtrise de l'ÉTS au moment de son passage direct MD, continuera de recevoir les versements de maîtrise prévus en attendant le prochain concours. Il devra alors déposer une demande de bourse de doctorat.	S'il obtient une bourse de doctorat, le nombre de sessions déjà complétées au doctorat au moment de l'activation de la bourse (session d'été suivant le concours) sera soustrait de la durée habituelle (9 sessions). La durée totale du financement aux cycles supérieurs, pour les passages directs, est de 4 ans, 12 sessions.
Passage direct maîtrise/doc déjà fait au moment du concours.	Bourse de doctorat	S'il obtient une bourse de doctorat, le nombre de sessions déjà complétées au doctorat au moment de l'activation de la bourse (session d'été suivant le concours) sera soustrait de la durée habituelle (9 sessions).

3. Durée de la bourse pour un boursier qui a déjà commencé son programme d'études au moment du concours.

Lorsqu'une bourse est octroyée à un étudiant qui a déjà commencé le programme d'études visé par la demande, le nombre de sessions déjà complétées au moment de l'activation de la bourse (session d'été suivant le concours) sera soustrait de la durée habituelle de la bourse (6 sessions à la maîtrise ou 9 sessions au doctorat).

4. Durée de la bourse pour les « substituts ».

Les « substituts » sont des candidats qui se seraient vus octroyer une bourse si le nombre de bourses disponibles l'avait permis au moment de la sélection. Par contre, si des fonds se libéraient (p. ex. : un boursier qui décline sa bourse), des bourses additionnelles seraient alors offertes à des « substituts ».

Dans ces cas-là, le nombre de sessions déjà complétées dans le programme visé par la bourse serait soustrait de la durée habituelle de la bourse (6 sessions à la maîtrise ou 9 sessions au doctorat). Les bourses prennent effet à la session à laquelle le décanat informe le « substitut » qu'il devient boursier et ce, même si la session est déjà en cours.

Pour des informations supplémentaires, contactez :

Décanat des études (Local A-1700), poste 7903 ou Infobourses@etsmtl.ca